

## COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

### Délibération du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 28 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17   Présents : 10 ; Représentés : 2 ; Votants : 12

**Sont présents** : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MARCENAC Cécile, RAYNAL Géraud, VABRE Fabien.

**Sont absents** : TEISSEDRE Janine représentée par Cécile CHEVALIER, GALÉRY Jacques représenté par Alain POUGET, PORTERO Séverine, MURAT Frédéric, LEGOUT Cécile, PENA-AUBERT Christelle, BOUTONNET Sabine.

L'an deux-mille vingt-cinq, le **28 novembre à 20 heures**, le Conseil Municipal de Saint-Paul-des-Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Date convocation et affichage : 24 novembre 2025

#### Délibération n° DEL 2025 082 – Provisions pour créances douteuses sur l'exercice 2025

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire dont le champ d'application est prévu aux articles L 2321-29°, R2321-2 et R2321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT requiert la constitution de dotations aux provisions pour créances douteuses. Il est précisé qu'une provision doit être constituée par l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

Dès lors qu'il existe pour une créance donnée des indices de difficulté de recouvrement (compte tenu de la situation financière du débiteur) ou d'une contestation sérieuse, la créance doit être considérée comme douteuse.

La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses (ou dépréciations) repose sur des écritures semi-budgétaires (droit commun) par utilisation en dépenses mandat au compte 6817 "Dotations aux provisions / dépréciations des actifs circulants".

Suite à la transmission par la comptable d'un état analysant individuellement les créances et arrêté au 30/10/2025, **il est proposé au Conseil Municipal de constituer une provision sur l'exercice 2025 de 162,27 €uros correspondant à un taux de 20% du stock des créances douteuses arrêté à cette date et de reprendre la provision effectuée en 2024 pour un montant de 134,88 €.**

Après délibération, la proposition est approuvée par 12 voix pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures

Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER

